

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE REIMS

☎ : 03 26 03 10 41
Fax : 03 26 03 04 22

COMMUNE DE SAINT-THIERRY
51220 SAINT-THIERRY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 8 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, CHAPPUT E., CHAPPUT X, F GETTEN, HATTERER, MARTINET,

Mmes BLAS, SARTORE, VATAT,
formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s :

MM. ANDRE, BARON, MESTRUDE
Mme JANOT

Mme VATAT est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal,**
- **Location de salle pour activités,**
- **CLECT,**
- **Modification de la durée hebdomadaire de service,**
- **Remplacement de l'agent d'entretien en indisponibilité,**
- **Châsse de Saint-Thierry,**
- **Travaux,**
- **Informations diverses.**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la vente des tables de ping-pong en bois. Accepté à l'unanimité des présents.

1°/ Approbation du procès-verbal du conseil en date du 17 septembre 2018 :

Approuvé à l'unanimité.

2°/ Vente des tables de ping pong en bois : (Délibération n°2018_10_36D)

Modification de la délibération n°2018_09_35D

Il est proposé de vendre les 2 tables de ping-pong CORNILLEAU en bois au prix de 100 € pièce au lieu de 130 €. Celles-ci étant abimées.

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité des présents.

3°/ Location de salle pour activité (Délibération n°2018_10_37D)

Monsieur BADJIKA Julien, coach sportif, demande la possibilité de louer la salle Marcel LEMAIRE les mercredis de 18h00 à 19h00 et certains dimanches de 10h00 à 11h00 pour du circuit training essentiellement en hiver.

Un planning d'utilisation sera établi afin de déterminer les jours d'utilisation.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de fixer le prix de la mise à disposition de la salle Marcel LEMAIRE à 6 € de l'heure (six euros),

4°/ CLECT (Délibération n°2018_10_40D)

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2017-375 du 21 décembre 2017 du Conseil Communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 20 septembre 2017 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 12 septembre 2018 transmis aux communes membres le 13 septembre 2018,

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

DECIDE

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 12 septembre 2018,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 visé dans le rapport de commission locale d'évaluation des charges transférées du 12 septembre 2018.

5°/ Modification de la durée hebdomadaire de service. (Délibération n°2018_10_38D)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe contractuel à raison de 35 heures 00 par semaine à compter du 1^{er} novembre 2018 en accord avec le centre de gestion.

6°/ Remplacement de l'agent d'entretien en indisponibilité..

L'agent d'entretien est en arrêt maladie jusqu'au 18 novembre 2018.

Afin de palier à cette indisponibilité, une entreprise de nettoyage a été sollicitée pour effectuer le travail à raison de 3h00 hebdomadaires durant 6 semaines. Le prix est de 65,20 € HT/semaine.

Par ailleurs il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur une autorisation de principe accordée au Maire de pouvoir remplacer rapidement un agent momentanément indisponible.

Délibération n°2018_10_38D :

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

7°/ Chasse de Saint-Thierry ;

Monsieur le Maire informe que la commission régionale s'est prononcée favorablement à l'inscription de la chasse avec un vœu de classement:

Lorsque le Préfet de Région aura signé l'arrêté d'inscription, le dossier sera envoyé devant la Commission nationale des monuments historiques qui statuera.

8°/ Travaux

La commission travaux s'est réunie le 22 septembre pour étudier différents projets :

- Terrain allée des Plantières,
- Skate parc pour la plantation d'arbres,
- Chaussée Sainte-Anne pour sécurisation,
- Rond-point du collège pour le stationnement,
- Impasse des Erables pour la pose d'un miroir.

Chaussée Sainte-Anne : suite aux propositions concernant la sécurisation, un maître d'œuvre sera désigné après devis.

D'autres projets sont en cours de réalisation :

L'entreprise GAYET a été retenue pour effectuer les réparations de première nécessité sur la toiture de la mairie pour un coût de 1 029,34 € TTC,

Une demande de subvention a été faite auprès de l'ONAC pour l'inscription sur le monument aux Morts, La programmation de l'éclairage de l'église est hors service. L'horloge est à changer.

9°/ Informations diverses.

- Grève dans l'Education nationale le 9 octobre,
- VILLANELLE : assemblée générale le 17 octobre 2018 à 20h15 à Hermonville,
- Les travaux d'enfouissement des eaux usées Thil / Saint-Thierry ont débuté. A compter du 22 octobre l'Allée des Prévôtés sera interdite à la circulation et sera en double sens pour les riverains,

Tour de table

Régis CAMUS : La "scolarando" en partenariat avec l'USEP 51 s'est déroulée dans notre secteur les 4 et 5 octobre. 1090 enfants des écoles primaires des alentours ont participé à cette manifestation. Des circuits de 6, 8 et 10 kms ont été proposés au départ de l'école primaire de Saint-Thierry, et ce jusqu'au fort de Pouillon où William DONATO attendait les participants en costume de la guerre 14-18 (poilu),

Xavier CHAPPUT : Parcelle triangulaire au collège enclavée : l'entretien ne sera pas aisé...

Christophe MARTINET : Le comité des fêtes organise Halloween le 31/10, le spectacle de Noël le 09/12 et le repas des aînés le 12/12,

Christophe HATTERER : 2 couvercles de regards pour l'eau sont à changer au Moulin,

Claudia SARTORE : Cross du collège le 17/10 de 8h00 à

Christine VATAT : - Un camion coiffure sera présent sur la commune 2 fois par mois de 13h00 à 18h00 les semaines impaires

- Remise des diplômes DNB vendredi 12/10 à 18h30 à Hermonville.

La séance est levée à 21h10

A. LEMAIRE	F. ANDRE Abs	F. BARON Abs	S. BLAS	R. CAMUS
E. CHAPPUT	X. CHAPPUT	F. GETTEN	C. HATTERER	A. JANOT Abs
C. MARTINET	G. MESTRUDE Abs	C. SARTORE	C. VATAT	